

Maison des associations  
Esplanade Dei Bladeiras  
La Duranne  
13 100 Aix-en-Provence

Monsieur SENEGAS,  
Commissaire enquêteur  
Mairie Aix-en-Provence  
Direction de l'urbanisme  
12, rue Pierre et Marie Curie  
13616 Aix-en-Provence Cedex 01

Aix, le 6 février 2014

Objet : Enquête publique/classement au titre des sites du massif de l'Arbois

Monsieur le commissaire enquêteur,

La protection du site l'Arbois est nécessaire pour préserver les espaces naturels d'éventuelles constructions. Cette protection s'inscrit dans la démarche de notre CIQ qui souhaite promouvoir le développement durable.

Ce sont les raisons pour lesquelles nous souhaitons que les abords de notre quartier soient inscrits dans le périmètre protégé (site classé du massif) aujourd'hui soumis à l'enquête publique. Or en consultant les plans mis à disposition il s'avère que les terrains situés aux abords de Lagremeuse (et notamment 7 parcelles de la zone 130) n'y figurent pas ce qui semble contradictoire avec la volonté affichée de maintenir une trame verte à l'entrée de la ville d'Aix-en-Provence. Ce secteur comporte également un ancien moulin d'intérêt patrimonial qui doit être protégé au même titre que les autres édifices mentionnés dans le rapport de présentation.

L'inscription de ces terrains (env 6ha) dans le périmètre protégé serait en cohérence avec la politique de la Communauté du Pays d'Aix aussi bien concernant les « entrées de ville » que les « espaces agricoles ».

Ces terrains se situent en visuel direct à la fois à l'entrée de la ville d'Aix-en-Provence, très fréquentée en raison de la gare TGV, et à l'entrée du quartier aixois de la Duranne (RD 543 empruntée par 12 000 véhicules par jour – heure de pointe du matin). Or, ne pas protéger ces terrains peut conduire à les rendre constructibles ce qui nous semble incompatible avec la politique que mène la CPA pour faire des entrées de ville de véritables vitrines du Pays d'Aix. Des dépenses publiques importantes sont en effet réalisées pour embellir ces entrées, et nous avons encore la chance d'avoir à cet endroit un poumon vert.

Aujourd'hui, ces terrains offrent un panorama naturel aux abords de la ville ce qui justifie leur classement. Outre l'aspect visuel, cela peut générer une nouvelle réduction de l'espace agricole en Pays d'Aix.

Il n'y a par ailleurs pas de besoin d'urbanisation sur ces terrains alors qu'à une centaine de mètres de là, ce sont 70 ha qui sont déjà en cours d'urbanisation sur le quartier de la Duranne – projet Gregotti.

Le choix justifié qui a été fait pour densifier fortement ce quartier porte déjà largement atteinte à l'environnement. Il n'est donc nul besoin d'élargir le périmètre des constructions. Le concept d'éco quartier dont se prévaut la Duranne ne peut avoir du sens que si un équilibre est trouvé avec les espaces naturels l'entourant.

Nous ne sommes pas sans ignorer qu'un projet d'aire d'accueil est envisagé dans ce secteur dont nous doutons du bienfondé pour ces mêmes raisons.

Attachés à l'identité du Pays d'Aix et soucieux de la préservation de l'environnement, nous vous remercions de bien vouloir prendre en considération les souhaits des habitants pour préserver ce secteur en le laissant vierge de toute construction.

Sachant compter sur votre écoute comme vous pouvez compter sur notre mobilisation, nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Le Bureau du CIQ Durablement Duranne